
La conduite des députés de l'Assemblée législative de l'Ontario

Marion Boyd, Greg Sorbara, Barbara Sullivan, Sean Conway

L'élection de plus en plus de femmes aux différentes assemblées législatives canadiennes soulève un certain nombre de questions au sujet de la terminologie de ces institutions auparavant chasses gardées des hommes. Le 27 mai 1992, la ministre ontarienne responsable des questions féminines, Marion Boyd, a lancé un débat qui a donné lieu à d'intéressants échanges de vues et qui est allé au-delà de la question du langage pour englober certains traits fondamentaux de la vie parlementaire, dont la raison d'être de la période des questions, le rôle de la présidence de l'Assemblée et les privilèges et immunités parlementaires.

Marion Boyd : L'alinéa 23k) du Règlement stipule : «Pendant un débat, le président de l'Assemblée rappelle au Règlement le député qui : [...] k) profère des paroles injurieuses ou offensantes susceptibles de créer un désordre».

Je suggère : (1) d'éliminer les mots «susceptibles de créer un désordre» parce que tout langage injurieux ou offensant justifie que l'on rappelle un député à l'ordre; et (2) que l'on précise l'expression «paroles injurieuses ou offensantes» en ajoutant la mention du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, d'un handicap, de l'âge et de l'orientation sexuelle qui sont toutes des caractéristiques ne devant pas servir de fondement à la remise en cause de la crédibilité d'un député.

Je reconnais que, par leur nature même, les débats à l'Assemblée législative donnent lieu à des confrontations et suscitent parfois l'hostilité. La contradiction des partis adverses et, souvent, la mise en doute de leur crédibilité font partie du jeu. Dans ces débats contradictoires, certains arguments sont acceptables, d'autres ne le sont pas. Il est tout à fait acceptable de critiquer en Chambre le comportement qu'y adopte un député, de relever les contradictions dans la position de son parti, d'aborder les conflits d'intérêts apparents ou établis ainsi que d'autres questions se rapportant directement à des déclarations faites par un député ou à des gestes qu'il a posés, mais il est inacceptable d'attaquer un député en prenant comme prétexte sa race, son origine ethnique, un handicap, son âge, son orientation sexuelle ou son sexe, toutes

caractéristiques sur lesquelles le député n'exerce aucun contrôle, pour lesquelles il n'a pas à s'excuser et qu'il n'a pas à compenser de quelque manière que ce soit. Des attaques fondées sur ces motifs ne servent qu'à rabaisser un député et le groupe dont il fait partie. Nous sommes ici pour tenir des débats, par pour rabaisser qui que ce soit.

Prenez bien note que de telles attaques n'ont pas à prendre la forme d'insultes directes ou d'épithètes disgracieuses. Tout juste hier, une femme ministre a dû préciser ceci en préambule à une réponse : «Je suis un peu irritée que le député s'obstine à dire «Monsieur le Ministre» chaque fois qu'il me pose une question. Je lui rappelle sans cesse que le portefeuille a changé de titulaire et que c'est maintenant moi la ministre.» Le député de l'opposition a pris la chose à la légère en rajoutant : «J'aimerais beaucoup, bien sûr, appeler la ministre *lady*, mais je n'en aurais pas fini avec son caucus.»

Il faut comprendre que lorsqu'un député, parlant d'une députée dit «*the lady from*» plutôt que «la députée de», ou, dans un exemple plus récent, lorsqu'un député fait à plusieurs reprises référence à une députée en disant «*the honourable lady*», il fait bien plus que manquer aux règles du protocole, il singularise cette députée par rapport aux autres qui siègent de plein droit à l'Assemblée législative. Pis encore, il rabaisse son rôle et sa légitimité en tant que représentante élue.

La même chose est vrai du ton utilisé. Récemment, un député de l'opposition a questionné une jeune ministre en utilisant un ton volontairement condescendant comme le ton que l'on utilise habituellement à l'endroit des jeunes enfants. Loin de

contester légitimement le travail de la ministre, le député diminuait son autorité en recourant à ce ton condescendant. Il est clair que ce député se souciait moins d'obtenir une réponse que de rabaisser la ministre.

Qu'il soit simple député du côté gouvernemental, du côté de l'opposition ou ministre, un député reste un député. Tous sont au même titre des représentants du peuple et tous méritent le respect.

À côté des attaques verbales et du ton condescendant, d'autres comportements constituent clairement des formes de discrimination, mais sont plus difficiles à cerner. Il s'agit notamment de toutes sortes de tactiques visant à humilier et à intimider des députés, habituellement des femmes, qui s'acquittent de leur rôle de représentants élus. Parmi les tactiques non verbales, mentionnons une augmentation appréciable du niveau de bruit -- plus de chahut, de toux et de sifflets -- avant même qu'une femme qui a obtenu la parole ait commencé à parler; les becs lancés d'un côté à l'autre de la Chambre et les moqueries prenant pour cible la voix plus aiguës des femmes.

Des enregistrements vidéo des délibérations de l'Assemblée législative donnent de nombreux exemples de ces tactiques. Il ne s'agit donc pas du fruit de l'imagination de femmes excessivement sensibles qui seraient incapables de supporter la pression de la vie parlementaire. Que le niveau de bruit augmente soudainement et régulièrement lorsque des femmes, surtout des ministres, prennent la parole signifie qu'il ne s'agit pas uniquement de coïncidences. Ces tactiques sont utilisées surtout contre nous les femmes dans le but de nous intimider, de porter atteinte à notre autorité et de renforcer l'idée que nous ne sommes pas à notre place à l'Assemblée législative.

En juin 1991, le Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine de la Chambre des communes a publié un rapport intitulé *la Guerre contre les femmes*. Parmi ses 25 recommandations, on y retrouve celles-ci :

Le Comité recommande que le Parlement donne à l'Association des femmes parlementaires du Canada le mandat de réaliser une étude et de présenter un rapport [...] sur les obstacles systémiques actuels à la pleine participation des femmes au sein de la Chambre des communes et de ses services de soutien, et de formuler des recommandations en vue de leur suppression.» et

«Le Comité recommande de confier au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme la responsabilité des programmes de sensibilisation des parlementaires à l'égalité des deux sexes.

En tant que ministre responsable des questions féminines, j'appuie ces recommandations et plus encore, je préconise que des mesures semblables soient prises par l'Assemblée législative de l'Ontario.»

Je veux également m'arrêter à la question du langage. Le fait qu'à l'origine, «parlement» voulait dire «parler travail» veut beaucoup dire. Les députés provinciaux doivent comprendre que le langage ne reflète pas seulement la pensée, la perception et les attitudes, mais qu'il contribue également à les former.

Selon une étude des Nations Unies, les hommes possèdent 99 p. 100 des ressources de la planète. Étant donné l'abondance de ressources psychologiques et matérielles à leur disposition, les hommes sont en position de se faire entendre. Selon Dale Spender, auteur de *Man Made Language*, «il est dans la nature de la société patriarcale [...] que la moitié de la population puisse insister pour que l'autre moitié voie les choses comme elle».

L'usage d'un langage non sexiste ne saurait se ramener uniquement à un geste destiné à contenter les féministes. Il s'agit également d'adopter un mode de communication démocratique, précis et juste. On peut dire la même chose du langage sensible aux différences raciales, culturelles et religieuses et dégagé de toute connotation péjorative envers les handicaps physiques, l'âge et l'orientation sexuelle.

Je ne recommande pas ici à l'Assemblée législative de l'Ontario de fixer une nouvelle norme sociale, je lui recommande simplement de rattraper son retard face à la société qui est déjà en train d'instaurer cette norme.

Ainsi, il y a cinq ans, un membre du personnel de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario prônait les mérites d'une terminologie neutre à un groupe de rédacteurs et réviseurs pigistes. Ses suggestions se sont heurtées à un mur d'indifférence et à une forte résistance. Cette année, la même personne parlait à un groupe de réviseurs et de rédacteurs du domaine médical et l'un de ses auditeurs lui a déclaré que ses clients insistaient maintenant sur une terminologie neutre. Même lorsque les clients ne demandent pas spontanément une telle terminologie, les rédacteurs eux insistent. Ils savent que la population exige davantage des communicateurs et les élus devraient eux aussi le savoir.

Certains soutiennent que le langage et les comportements discriminatoires sont très subtils parce qu'ils exigent qu'on lise entre les lignes et ne peuvent être compris qu'en raison de la perception qu'en ont les exclus. En fait, l'exclusion n'est subtile que dans l'esprit de ceux qui excluent, intentionnellement ou non. Les exclus, eux, comprennent parfaitement bien que ce que l'on veut dire c'est qu'ils ne sont pas à leur place.

Bien sûr, il importe peu que la discrimination soit intentionnelle ou non. Surveiller le langage et les comportements discriminatoires dans le but de changer les choses est crucial tant pour conserver que pour, à mon sens, rétablir l'intégrité et l'efficacité d'un parlement.

La tâche d'un parlement consiste à administrer la chose publique. Imaginez tout le travail supplémentaire qu'il serait possible d'accomplir si la présidence ne devait pas constamment rappeler les députés à l'ordre ou, lorsque les règles établissant ce qui constitue un langage discriminatoire seront suffisamment précises, si la présidence n'a pas à se disputer avec les députés à leur sujet. C'est là que réside la valeur des modifications que je propose à l'alinéa 23k) du Règlement.

J'ai aussi des comptes à rendre à la population en ma qualité de ministre. Lorsque je réponds à une question on devrait m'entendre. Trop souvent, la personne même qui m'a posé une question au nom de ceux et celles qu'elle représente participe aussi au chahut destiné à étouffer la réponse. Dans de telles circonstances, à quoi peut donc servir la période des questions?

Les remarques qui précèdent me ramènent donc à mon sujet de préoccupation premier, à savoir, le comportement généralement irrespectueux des députés. Il y a peu, j'ai invité quelques femmes à venir assister à l'annonce d'un programme visant à lutter contre la violence en milieu familial. Elles sont venues, elles ont regardé et elles sont parties bien avant la fin de la période des questions.

Dans une lettre, l'une d'entre elles m'expliquait pourquoi elles étaient parties si vite. Elles avaient été tellement «écoeurées» par les «cris, les gestes disgracieux et les insultes» qu'elles avaient jugé que même de la tribune des visiteurs, c'en était trop pour elles. «Il faut souligner», ajoutait cette femme qui est experte des questions de violence, «que la violence verbale est la même chose que la violence physique». Son impression de nos travaux de cette journée-là en dit long sur le besoin pressant de réforme.

* * *

Greg Sorbara : Les recommandations de la Ministre sont, sous certains aspects, anodines. La première vise à éliminer les mots «susceptibles de créer un désordre». Je crois qu'une certaine forme de désordre constitue dans une certaine mesure une caractéristique de notre Assemblée législative. La deuxième recommandation vise à préciser que la notion de paroles injurieuses ou offensantes s'étend au sexe.

Je siège à l'Assemblée législative depuis maintenant sept ans et je dois dire que je ne suis pas du tout, loin de là, impressionné par la qualité des débats et par la conduite des députés. Mais j'aime qu'ici notre liberté de dire tout ce que nous voulons en tant que représentants élus soit protégée.

Je crois que le reste de l'exposé de la Ministre ne constitue pas tant une argumentation en faveur des recommandations qu'une plainte contre le comportement en général grossier des députés. Je suis vexé que la ministre affirme que ce comportement est particulièrement offensant pour les femmes parce que je crois que ce n'est pas le cas. Je crois qu'il est offensant pour quiconque souhaite avoir des débats d'un niveau beaucoup plus élevé.

Cependant, mais je crois personnellement que le principe premier d'un système démocratique est la liberté d'un représentant élu de dire les choses même les plus scandaleuses à l'Assemblée législative. Je suis un peu étonné que la ministre responsable des questions féminines veuille maintenant codifier le langage et réglementer le ton des interventions. Je dis cela parce que je suis en politique depuis un certain nombre d'années, j'ai 45 ans et j'ai été ministre responsable des questions féminines pendant deux ans. Et si je suis convaincu d'une chose, c'est que toutes les grandes réalisations en faveur de l'égalité des sexes survenues dans la société sont parties de discours féminins qui, au départ, étaient jugés scandaleux. À une certaine époque, il était même scandaleux pour la majorité de la population que des femmes laissent entendre qu'elles avaient le droit de voter.

La Ministre a allégué que les hommes détenaient et détiennent encore le pouvoir. Nous venons enfin de terminer un long débat sur la question de savoir si oui ou non l'avortement devait être considéré comme un acte criminel au Canada. Cette question a été réglée avec succès et par miracle à l'issue d'un vote serré au Sénat. Mais je me souviens de l'époque, il y a 50 ans, où il était scandaleux de seulement laisser entendre, dans une assemblée législative comme la nôtre, que les femmes avaient le droit inhérent à l'avortement. Je crois qu'un député qui l'aurait fait aurait alors été rappelé à l'ordre sous prétexte d'incitation à commettre un acte criminel.

Personne ici n'aime le ton de certains échanges. Mais je crois que cela dépend beaucoup plus des paroles des députés. Je me souviens de nombreux exemples où des députés -- le chef de votre propre parti, notre premier ministre -- ont prononcé des discours éloquentes, enlevés, bien structurés, raisonnés, réfléchis et bien articulés sur toute une variété de sujets. Le silence régnait dans l'enceinte. Le système d'amplification électronique n'aurait même pas été nécessaire en raison du silence et de l'attention des députés pendant les discours du député de York-Sud et de bien d'autres.

Je crois que le meilleur moyen de régler la question est que chacun de nous, au sein de notre caucus, pensions un peu plus avant de prendre la parole. Mais à certaines occasions -- et je pense à un exemple qui nous a été donné aujourd'hui même par le rappel au Règlement de notre leader parlementaire sur les commentaires plutôt insultants prononcés par le leader parlementaire du gouvernement, pas lors d'une réunion des leaders parlementaires, mais devant des journalistes du *Globe and Mail*, au sujet de notre mécontentement face à l'ordre du jour de l'Assemblée. De telles situations suscitent un léger désordre parce qu'il s'agit là d'une véritable insulte à notre endroit. Peut-être les parlements relèveront-ils avec le temps la qualité de leurs débats, mais je suis vraiment étonné que quelqu'un veuille le faire en introduisant des contraintes dans les règles. Nous devons bien réfléchir. L'Assemblée législative est un endroit où on peut entendre des déclarations qui ailleurs seraient déclarées diffamatoires.

Si nous permettons ces déclarations, devrait-on imposer un bâillon à quelqu'un qui appelle une femme «*lady*»? Je crois que l'on veut imposer des normes de vertu politique et linguistique qui correspondent peut-être à un mouvement déjà amorcé; mais, ma foi, soutenir qu'il nous faut modifier les règles pour protéger des députés de la brutalité qui, nous le savons, apparaît parfois à l'Assemblée législative constituerait une attaque contre les fondements -- et j'en suis fermement convaincu -- de la démocratie. Cela m'étonne sincèrement, surtout de la part de quelqu'un qui défend avec autant d'acharnement des dossiers si importants que ceux de la ministre.

Je le reconnais, l'Assemblée législative est dure. En 1986, j'ai dû entendre ici même, jour après jour, les allégations de corruption lancées contre moi par l'opposition conservatrice. D'autres membres de mon caucus ont subi les mêmes attaques brutales et elles n'étaient pas fondées sur le sexe, l'appartenance à un groupe ethnique ou quoi que ce soit du genre. Cela fait très mal. Je vous en donne un exemple.

Aucun d'entre nous n'aime entendre les quolibets et les insultes si souvent lancés d'un côté à l'autre de la Chambre, mais s'il y a quelque chose sur quoi tous les partis ici devraient s'entendre c'est que nous devons pas restreindre la liberté de parole -- et cela inclut le droit d'utiliser des termes offensants à l'Assemblée législative.

Des tas de choses offensantes surviennent dans une société démocratique. Je crois que la Ministre lutte depuis plus de la moitié de sa vie contre la pornographie parce que la pornographie est offensante et dégradante. Mais fondamentalement, dans une société démocratique, nous devons la tolérer au nom de la liberté de parole et c'est dans un tel esprit que nous devons poursuivre nos efforts pour relever les normes et rendre l'humanité meilleure. Chaque fois que l'on restreint la liberté de parole, et surtout lorsque l'on commence à restreindre la liberté de parole dans un parlement, on déclare par le fait même que la même contrainte doit être imposée au sein de toute organisation et, pire encore, imposée à tous les membres de la société.

Nous ne pouvons pas faire cela. Si nous commençons à concevoir en ces termes la protection des personnes, que ce soit les femmes ou les membres des minorités visibles. Je trouve l'expression «minorité visible» offensante. Est-ce que j'ai le droit de demander à la présidence de l'Assemblée de rappeler à l'ordre un député qui utilise l'expression «minorités visibles»? À qui incombera-t-il de prendre la décision finale? Est-ce au gouvernement de décider si nous devons catégoriser les gens et à en exclure en raison de leur race? Peut-on utiliser le terme «nègre» ou ne peut-on utiliser que le mot «noir»? Qui doit décider? À mon avis, surtout dans un parlement, on ne doit pas trancher cette question, surtout pas en donnant à la présidence le pouvoir spécial de décider. J'insiste, il se passe parfois ici des choses offensantes, parfois les échanges sont rudes et, parfois, la conduite de députés me donne envie, à moi

comme à tous les autres députés, je pense, de dire : «Monsieur le Président, je démissionne, je ne peux plus le supporter.»

* * *

Barbara Sullivan : Je crois que la question soumise à l'Assemblée par la Ministre en amène une plus vaste. Je pense que ce dont elle parle, en gros, c'est du décorum à l'Assemblée législative et de l'impartialité des décisions de la présidence, de la discipline assurée sous les règles existantes qui permettent à la présidence de faire preuve de fermeté et de dignité dans ses décisions concernant des députés, et du comportement de tous les députés à cet égard.

M'appuyant sur mon expérience en tant que femme au sein du corps législatif, je peux dire qu'il n'y a probablement pas au Canada, ni peut-être même en Amérique du Nord, d'emploi aussi à l'abri des préjugés sexuels, eu égard aux exigences, aux responsabilités et au comportement exigés des femmes que celui de député. Les responsabilités au sein du corps législatif, les devoirs envers la collectivité, les exigences imposées par les électeurs sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes et on attend les mêmes résultats de tous. Je crois que les femmes députées peuvent se consacrer avec autant d'énergie que les hommes et peuvent décider tout comme eux de participer ou de ne pas participer aux nombreuses activités associées à leurs fonctions de député.

Au moment de l'arrivée au pouvoir des néo-démocrates, j'ai relevé avec intérêt que certains, surtout des femmes appartenant au corps législatif, supposaient que l'Assemblée législative deviendrait un endroit plus doux et plus agréable parce qu'il y avait davantage de femmes. À mon avis, c'est là une démonstration de sexisme parce qu'il faut, selon moi, mettre fin au mythe voulant que la gentillesse et l'amabilité soient des attributs typiquement féminins. Nous voulons, et il faut, que les femmes soient énergiques dans la recherche de la justice et de l'équité et dans les fonctions de gestion de l'économie qui leur incombent. En tant que femme, j'ai trouvée cette supposition offensante telle que formulée.

Comme vous le savez, à l'époque où le gouvernement libéral était au pouvoir, je siégeais à titre de simple députée. J'ai vu des législateurs, des femmes et des hommes, se faire personnellement harceler et critiquer par l'opposition, y compris par les membres du parti de la Ministre, je dirais même surtout par les membres de son parti. Ce qui se passait à l'époque, et ce qui se passe encore de nos jours et qui ne sera pas corrigé par les modifications proposées, c'est que ces attaques n'avaient absolument rien à voir avec les arguments avancés. On ne dissociait jamais la personne du débat. À mon avis, c'est honteux et ce n'est pas correct. Malheureusement, les incidents qui survenaient à l'époque se produisent encore aujourd'hui.

Je ne crois pas que les modifications proposées parviendraient à régler le problème, parce qu'elles sont exclusives plutôt qu'inclusives. Même en songeant à modifier

le Règlement surtout en ce qui concerne la race, le sexe, l'âge, etc., nous ne faisons rien pour contrer les acerbes attaques personnelles. En étudiant les arguments, je me suis souvenue de ce que l'on considère aujourd'hui comme un merveilleux mot d'esprit de Winston Churchill.

Lorsque Lady Astor a dit à Winston Churchill, «vous êtes saoul», celui-ci a répliqué, «oui, Madame, et vous, vous êtes laide, mais demain, moi je serai sobre», on a trouvé que c'était là un trait d'esprit.

Dans les annales du vif esprit parlementaire, on qualifie encore ces paroles de très amusantes. À mon avis, elles ont une connotation quelque peu sexiste, je dirais même plus que sexiste; il s'agit d'une attaque personnelle des plus inconvenantes. Par contre, l'attaque de Lady Astor contre Winston Churchill était tout aussi personnelle. Je crois que les modifications proposées par la Ministre n'auraient rien changé à ces deux incidents.

Je m'inquiète, naturellement, de certaines des questions que ma collègue a soulevées au sujet du langage politiquement correct. Nous savons, surtout nous, les femmes, à quel point les mots et leur utilisation ont évolué ces dernières années et les gens s'offusquent de ce que l'on retranche, en anglais, les suffixes «man» ou «woman» de certaines appellations, comme «chair». Cela me fait rire chaque fois que Rosie Abella nous dit qu'on l'appelle maintenant «chair», au lieu de s'adresser à elle en tant qu'être humain. Comment voulez-vous qu'on l'appelle, «table» ou autre pièce de mobilier?

Depuis environ dix ans, je dirais qu'on tient compte de la susceptibilité des femmes et qu'on cherche généralement à mieux comprendre la situation. Auparavant, je ne crois pas que les gens comprenaient que les mots pouvaient blesser et dénigrer. En anglais, on a réussi à faire valoir ce point. En ce qui concerne les autres langues, les susceptibilités des gens et l'utilisation politiquement correcte de certains mots, c'est une toute autre question. Donc, d'une certaine façon, nous parlons ici de l'anglais politiquement correct, ce qui me préoccupe aussi, à cause des expressions sexistes entendues à l'Assemblée législative.

Je ne crois pas que l'Assemblée législative soit un endroit sexiste. Je m'inquiète davantage de la méchanceté des attaques personnelles qui n'ont rien à voir avec le débat et les arguments légitimes qui sont présentés. En fait, comme je l'ai déjà dit à ce comité et à d'autres occasions, ce qui me préoccupe beaucoup plus, c'est le niveau peu élevé des débats, peu importe la raison qui puisse l'expliquer, que ce soit le manque de recherches, de préparation ou de temps. J'ai l'impression

que, si les députés portaient plus attention à ces questions, le niveau des débats s'en trouverait relevé.

* * *

Sean Conway : Je suis le doyen des députés ici présents. Je porte les marques que m'ont laissés dix ans d'échanges parlementaires avec Bette Stephenson. Je me souviens très bien des trois années où j'ai siégé à côté de Sheila Copps.

J'essaie de me remémorer les 17 années que j'ai passées ici. Je me souviens d'incidents impliquant des membres des trois partis, où les gens se sont montrés stupides et injurieux, où ils ont été rappelés à l'ordre, comme il se devait. Si j'avais occupé le fauteuil, j'aurais probablement rappelé plus de gens à l'ordre et j'en aurai expulsé un peu plus à l'extérieur de l'Assemblée législative.

La présidence joue un rôle clé dans tout ce processus. Les insuccès de la présidence de l'Assemblée législative de l'Ontario pourraient certes faire l'objet d'une thèse intéressante. Dans l'ensemble, son passé n'est pas très reluisant pour toutes sortes de raisons, notamment la disposition de la chambre.

De bons amis à moi ont occupé le fauteuil. Cependant, ce n'est qu'au cours des deux dernières années que nous avons pu interdire l'appel d'une décision de la présidence. Jamais je n'accepterais un poste où ma décision ne serait pas irrévocable. Pendant longtemps, je me suis intéressé au hockey, en tant que joueur et arbitre. Je n'accepterais le rôle d'arbitre qu'à la condition suivante : vous me donnez un livre de règlements et l'autorité de le faire respecter. Si Mills commet une faute, il sera envoyé au banc des punitions. S'il est insolent, je l'expulserai. Si j'entends quelqu'un prononcer les paroles qui ont été, d'après vous, adressées au député de St. Andrew-St. Patrick, je lui donne une punition pour mauvaise conduite et je l'expulse. Voilà comment j'interprète le Règlement. Si cela ne correspond pas à l'application actuelle du Règlement, je crois que nous devrions l'améliorer.

Des choses vraiment atroces ont été dites publiquement. Je ne veux pas être partial. Je ne mentionnerai aucun nom, mais, il s'agissait d'insultes assez incroyables, et je me souviens des mesures disciplinaires qui ont été prises. Les mesures n'étaient peut-être pas assez sévères, mais, chose certaine, si quelqu'un se lève et fait des commentaires sur les origines autochtones d'une autre personne, ou si quelqu'un lance des injures comme celles qui ont été adressées, selon vos dires, au député de St. Andrew-St. Patrick, je ne veux même pas discuter de l'affaire. Ou bien cette personne présente des excuses complètes et serviles, ou bien elle est expulsée de l'assemblée et nous réfléchissons aux conditions de son retour. J'aimerais occuper le fauteuil à ce moment-là.

Je me souviens de la première question qui m'a été posée en tant que ministre. «M. Conway, vous qui êtes, à ce qu'il semble, un bon catholique pratiquant, comment vous y prenez-vous pour faire respecter la législation sur les écoles séparées?»

C'était, à mon avis, une question justifiée, car je me doutais que de nombreuses personnes se la posaient. Au cours de certaines campagnes électorales, des rivaux néo-démocrates disaient : « Cette circonscription a besoin d'un homme possédant un bon sens de la famille. » J'ai compris, et la population a choisi.

À bien des égards, l'Assemblée législative de 1992 ressemble très peu à celle de mes débuts, en 1975. C'est seulement la télédiffusion des débats qui a permis de remettre un peu plus d'ordre à l'assemblée, car les députés ne peuvent plus se présenter à la chambre en titubant, comme bien des gens importants le faisaient.

Ce que je veux dire, c'est, si de telles choses surviennent, comme c'est le cas, j'en suis convaincu, il faut que cela cesse. En tant qu'homme et célibataire de 40 ans, certaines expressions me posent des problèmes, car je ne sais plus par où commencer. J'ai vu certains de mes bons amis se mettre dans des pétrins épouvantables. En 1986, j'ai vu une personne de 65 ans, née au Haut-Canada en 1920, tenter de s'exprimer de façon responsable au Parlement, mais, comme vous savez, chassez le naturel, il revient au galop. Pendant ces années formatrices, cette personne, d'une ou deux générations plus vieille que la mienne, a assimilé des expressions qui peuvent lui échapper et paraître alors tout à fait déclassées. Je vous cite l'exemple de Ken Keyes, qui s'est retrouvé dans une situation embarrassante. C'est un incident malheureux, et je crois qu'on a mal interprété ses propos. Toutefois, je peux comprendre que ses paroles aient pu en offusquer certains.

Je regarde la langue en usage et je me dis : « Je partage l'avis de Clyde Gilmour. » L'autre jour, à la radio, Clyde déclarait qu'il refusait, même à son âge, de désigner ses amis en utilisant le nom de pièces de mobilier, mais il fait partie de la minorité. Les mœurs évoluent. Pensons aux expressions utilisées en 1992. Une personne qui se réveillerait au bout de 25 ans et utiliserait le mot « gai » n'aurait aucune idée de ce qu'une génération a pu faire à ce mot.

La langue anglaise a notamment ceci d'intéressant en ce qu'elle est dynamique et qu'elle évolue de façon

particulièrement rapide. Je le répète, je ne connais pas les bonnes expressions à utiliser en m'adressant à certains groupes et voilà que je marmonne. Je ne veux blesser personne, si je le fais, et cela m'est arrivé, j'apprécie grandement quand les gens me disent : « Cette expression est inacceptable, inconvenante, et je préférerais que vous ne l'utilisiez pas. » Cela me paraît tout à fait juste. Si les femmes s'offusquent quand on les appelle « lady », je veux le savoir, et certains de mes amis m'ont affirmé que cette expression pouvait déplaire. Chez les hommes, l'équivalent est « gentleman ». En parfait idiot que je suis parfois, j'aurais pu réclamer qu'on retire ce mot du dictionnaire. Je ne crois pas que les hommes trouvent le mot « gentleman » déplaisant, par conséquent, je crois que, selon des critères que tous approuveraient probablement, le mot devrait être préservé.

J'imagine que le point que je veux faire valoir est le suivant : en tant que parlementaires et membres d'une institution n'ayant presque plus de respect, nous devrions nous inquiéter de la situation. Le monde a changé et, dans bien des cas, ce qui était admissible il y a 15 ou 20 ans ne l'est plus de nos jours. On a vécu la même chose en 1970, quand on a rejeté certains usages qui étaient tolérés en 1940. **I-**

Note de l'éditeur : À la fin du débat, Mike Farnan a proposé que les modifications suggérées par la Ministre et qu'une copie des délibérations du Comité soient soumises, pour étude, au comité spécial de la réforme parlementaire. La motion a été adoptée.